

Le 31/01/2025

**ARRETE n° 2025-206**

Le maire de la ville de Bressuire

VU les conditions climatiques exceptionnelles sévissant sur la région ;

VU l'état des terrains de sports de plein air directement dépendants de ces conditions,

Suite au gel intervenu cette nuit et des terrains déjà gorgés d'eau, il convient de prendre un nouvel arrêté qui annule et remplace l'arrêté n° 2025-205 du jeudi 30 janvier 2025 et modifie ainsi les conditions d'accès de ce week-end.

**ARRETE**

**Article 1**

La pratique de toute forme d'activité sportive ou de compétition est INTERDITE sur LES TERRAINS DE SPORTS SUIVANTS à compter du **vendredi 31 janvier jusqu'au dimanche 02 février 2025 inclus** :

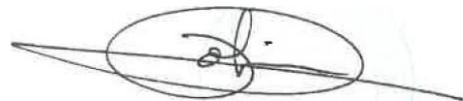
- Stade Alain METAYER :
  - Terrain d'honneur
  - Annexe 2
  - Annexe 3
  - Terrain d'entraînement de Rugby
- Stade Jules Ferry
- Stades de Saint-Porchaire
- et tous les terrains des Communes déléguées

Concernant le terrain d'honneur de Rugby, seul un match sera autorisé dans le week-end.

**Article 2**

La directrice générale des services, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

L'Adjoint au Maire,  
En charge des Sports et de  
l'Évènementiel

A handwritten signature in black ink, enclosed within a hand-drawn oval. The signature is stylized and appears to be 'Alain Robin'.

Alain ROBIN

Mis en ligne le 31/01/25